

# Orangerie du Thabor

Deux lieux d'exposition Ouest-Est



## Conditions de location

Infos à lire et à conserver

 Ville de  
RENNES

# Sommaire



- p. 3** Présentation du lieu
- p. 4** Orangerie ouest
- p. 5** Orangerie est
- p. 6** Modalités de réservation
- p. 7** Tarifs de location
- p. 8** Conditions d'utilisation
- p. 9** Horaires d'ouverture
- p. 10** Organisation administrative
- p. 12** Valoriser mon exposition
- p. 14** Annexes : plans techniques

# Orangerie du Thabor

## Deux lieux d'exposition à la disposition des artistes, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre



### Présentation et mode d'emploi

L'Orangerie du Thabor, construite dans les années 1860 par l'architecte Jean-Baptiste Martenot est un bâtiment municipal situé au cœur de l'un des plus beaux parcs floraux de France, face au grand bassin d'eau, à proximité du kiosque et du bar Les terrasses du Thabor. Les expositions proposées à l'Orangerie, ouvertes aux horaires d'ouvertures du parc et dont l'accès est libre et gratuit, profitent à des centaines de promeneurs quotidiens du parc du Thabor.

L'Orangerie du Thabor comprend deux espaces d'expositions complémentaires. À l'Orangerie Ouest ouverte aux expositions depuis de nombreuses années s'est ajouté à titre expérimental, en mai 2020, le pavillon Est de l'Orangerie. Ce nouveau lieu revêt des caractéristiques singulières comparées à l'Orangerie Ouest. Du fait de ses spécificités, ce second espace à occuper en l'état favorise de nouvelles initiatives pour les artistes de tous horizons (peinture, art urbain, sculpture, installations, expositions à caractère exceptionnel...).

La mise à disposition des espaces de l'Orangerie du Thabor, relève d'un service municipal payant, proposé prioritairement aux artistes plasticiens et plasticiennes et aux associations du secteur des arts visuels du territoire rennais et ponctuellement à ceux de la région. Ces bâtiments ont pour vocation de permettre la présentation du travail artistique au plus grand nombre de personnes. Les artistes peuvent candidater en leur nom propre, dans le cadre d'une association, d'un collectif ou de toute autre forme associée.

Toutes les prestations relatives à l'exposition sont de la responsabilité des exposants : préparation des œuvres, accrochage, décrochage, communication, vernissage, gardiennage, ouverture et fermeture. Les œuvres sont sous la responsabilité des exposants.

**La programmation de l'Orangerie se réalise une année en amont. Les demandes de réservation se font de la deuxième semaine de janvier à la dernière de mai de l'année précédant le projet d'exposition.**

# Orangerie Ouest

**Surface d'accueil  
et de présentation de 85 m<sup>2</sup>**

## DESCRIPTION TECHNIQUE

### Supports

- Vous pouvez utiliser l'ensemble des cimaises et ainsi éviter de faire des trous dans les murs.
- L'accrochage peut se faire sur 22 panneaux de 1,50 m de large à 2,50 m de haut. 8 cimaises aux murs et 4 cimaises au sol.

### Surfaces au sol

- 2 espaces latéraux d'environ 3,80 x 3 m, soit environ 11,50 m<sup>2</sup> chacun
- 1 espace central d'environ 3 x 2,80 m, soit environ 8,50 m<sup>2</sup>

### Hauteur sous plafond

- 5,40 m

### Portes

- Hauteur : 3,50 m
- Largeur : 1,20 m (1,10 m utilisable)



# Orangerie Est

## Surface d'accueil et de présentation de 65 m<sup>2</sup>

Ce côté Est de l'Orangerie revêt des caractéristiques spécifiques : sol gravillonné, poussière (un dispositif de jet d'eau peut être mis à disposition), très grande surface vitrée, ensoleillement important, un seul grand mur d'exposition, de possibles infiltrations d'eau localisées à gauche de la porte d'entrée.

Toutefois, l'Orangerie Est favorise des expositions nouvelles permettant des initiatives originales pour les artistes autour d'expositions collectives, d'installations, de sculpture, de grands formats de peinture sur châssis, d'art urbain... Les artistes peuvent aménager

la partie centrale pour exposer des œuvres avec leur mobilier spécifique (socle, chevalet, table, cimaise sur pied...).

## DESCRIPTIF TECHNIQUE

### Supports

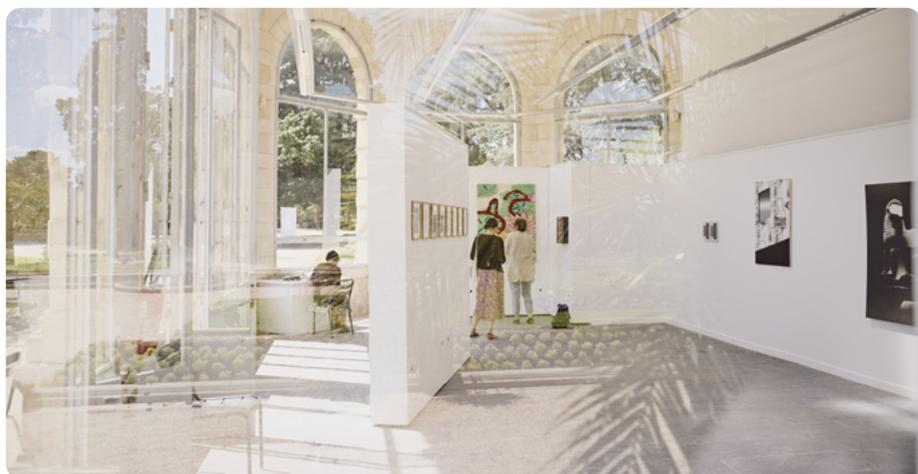
- Vous pouvez utiliser l'ensemble des cimaises et ainsi éviter de faire des trous dans les murs.
- L'accrochage peut se faire sur des tringles accrochées au mur : 20 tringles de 1,50 m de large à 2,50 m de hauteur.

### Hauteur sous plafond

- 5,50 m

### Portes

- Hauteur : 3,50 m
- Largeur : 1,20 m (1,10 utilisable)



# Modalités de réservation



## **La location se fait à la semaine, du lundi matin au dimanche soir :**

- Pour l'Orangerie Ouest, la période d'exposition est limitée à 1 semaine.
- Pour l'Orangerie Est, la période d'exposition peut aller jusqu'à 2 semaines selon le projet et les disponibilités de l'Orangerie.

Les demandes sont traitées par mail à la Direction de la Culture de la ville de Rennes à l'aide du formulaire de réservation (voir p. 11), renseigné et accompagné de trois photos du travail artistique.

## **Les principes généraux qui président à la sélection des demandes sont :**

- Le soutien aux artistes amateurs, aux artistes émergents, aux artistes en voie de professionnalisation et aux professionnel·es du territoire rennais en priorité;
- L'accès au plus grand nombre d'artistes;
- L'égalité femmes-hommes;
- La diversité culturelle et la diversité des techniques d'expression;
- Le renouvellement des propositions et des exposants d'une année sur l'autre;

## **CONTACT**

---

**Direction de la culture Ville de Rennes**  
**Service soutien aux projets culturels**  
orangerieduthabor@rennesmetropole.fr

La Direction Culture vous adressera un avis de réception de votre dossier.

# Tarifs de location 2024 à titre indicatif

Les tarifs sont réévalués chaque année  
au conseil municipal du mois de mai



Les orangeries sont disponibles à la location à la semaine entière  
avec un minimum de 7 jours.

## ORANGERIE OUEST

	Tarif plein semaine	Tarif réduit* semaine
<b>Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre</b> Semaine 7 jours, du lundi matin au dimanche soir	315 €	197 €

## ORANGERIE EST

	Tarif plein semaine	Tarif réduit* semaine
<b>Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre</b> Semaine 7 jours du lundi matin au dimanche soir	155 €	77 €

\*RSA - ASS - AAH - Minimum Vieillesse ou autre...  
Fournir les justificatifs

# Conditions d'utilisation



## HORAIRES D'OUVERTURE DES EXPOSITIONS

Les expositions doivent être accessibles au minimum tous les après-midi (les exposants sont libres de ne pas ouvrir le matin et le midi). Les horaires d'ouverture doivent être affichés et respectés. Les exposants ont accès librement à l'Orangerie, ils disposent d'une clé.

## ACCUEIL – GARDIENNAGE

L'accueil des visiteurs et des visiteuses et le gardiennage de l'exposition sont le fait des exposants.

## ÉTAT DES LIEUX

Les états des lieux d'entrée et de sortie sont réalisés le lundi matin à 9h30 avec l'occupant et un agent de la Ville de Rennes de la Direction des Jardins et de la Biodiversité.

## TRANSPORT

Deux véhicules sont admis dans le parc du Thabor, uniquement pour la livraison et le retrait des œuvres.

## SÉCURITÉ

Pour des raisons sanitaires, de sécurité ou en cas d'intempéries, le parc et/ou l'Orangerie peuvent être amenés à être fermés au public. Le paiement de la redevance se fera en fonction des jours d'ouverture du parc.

## CHAUFFAGE

L'Orangerie n'étant pas équipée de système de chauffage, un radiateur d'appoint peut être amené par l'exposant. À l'inverse l'été il peut y faire très chaud !

## NETTOYAGE

L'exposant·e se charge de l'entretien avant la libération du local : un balai et une pelle sont à disposition (excepté pour l'Orangerie côté Est).

## ÉCO-RESPONSABILITÉ

Pour les vernissages, les personnes qui exposent sont encouragées à s'engager dans une démarche d'éco-responsabilité définie par la Ville et les acteurs culturels du territoire. Les exposants pourront privilégier des achats durables, des produits locaux et variés. Le plastique jetable à usage unique est interdit. Les déchets seront récupérés par les exposants et déposés dans des emplacements adaptés en dehors du parc.

## **BILAN DU FONCTIONNEMENT ET DE LA FRÉQUENTATION**

Dans l'objectif d'améliorer le service rendu aux exposants et les conditions d'exposition, il est proposé pour chaque exposition d'avoir un retour de type bilan. La fiche bilan est anonyme et remise lors de votre accueil par la Direction des Jardins et de la Biodiversité.

## **MATÉRIELS MIS À LA DISPOSITION DES EXPOSANT·ES**

- Un bureau et une chaise dans les deux espaces ;
- Orangerie Ouest : un kit d'accrochage, 30 cimaises, 60 crochets ;
- Orangerie Est : un système de rail et de tiges ;

# **Horaires d'ouverture**



### **Jardin du Thabor et Orangerie**

<b>du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril</b>	<b>du 1<sup>er</sup> mai au 31 août</b>	<b>du 1<sup>er</sup> au 30 septembre</b>	<b>du 1<sup>er</sup> octobre au 28 février</b>
7h30 – 20h	7h30 – 20h30	7h30 – 20h	7h30 – 18h30

# Organisation administrative



## AUPRÈS DE LA DIRECTION DE LA CULTURE

---

- Assure la transmission par mail de la brochure « Conditions de location » et du formulaire de réservation ;
- Instruit la demande de réservation et gère la programmation de l'Orangerie Ouest et Est ;
- S'assure du processus de validation de la programmation auprès des élus au plus tard en septembre de chaque année ;
- Réceptionne votre attestation d'assurance\* ;
- Adresse par mail l'arrêté d'occupation qui confirme la réservation aux exposants.

## CONTACT

---

Direction de la culture  
Service soutien aux projets culturels  
orangerieduthabor@rennesmetropole.fr

## AUPRÈS DE LA DIRECTION DES JARDINS ET DE LA BIODIVERSITÉ

---

- Présentation du fonctionnement du lieu, de l'état des lieux ;
- Remise des clés ;
- Remise de la fiche bilan au début de l'exposition ; retour de la fiche bilan par les exposants en fin d'exposition.

## CONTACT

---

djb-eq01@ville-rennes.fr  
06 24 13 65 52  
02 23 62 11 52

---

**\*Condition d'assurance :** Attestation d'assurance de l'année d'exposition nécessaire pour l'occupant.

**Pour les particuliers :** une attestation A.R.C. (Assurance Responsabilité Civile). Vous pouvez demander à votre assureur si votre contrat A.R.C. comprend la garantie « Locaux occupés occasionnellement pour une activité, une manifestation ou une exposition... »

La responsabilité garantit les dommages matériels, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace causés aux locaux occasionnels d'activité du contenu.

**Pour les associations :** Une attestation A.R.C.O (Assurance Responsabilité Civile Organisateur) permettra la prise en compte de l'ensemble des dommages décrits ci-dessus et la responsabilité d'organisation d'événements.

## CALENDRIER DE RÉSERVATION

à titre indicatif

– **Au fil de l'année** : sur demande transfert par mail de la brochure «Conditions de location» et du formulaire de réservation (voir cicontre) l'année précédente de votre projet d'exposition ;

– **De la deuxième semaine de janvier à la dernière de mai** (de l'année précédente): demande de réservation à adresser par voie numérique uniquement avec 3 visuels du travail artistique et l'attestation d'assurance ;

– **Septembre** (de l'année précédente): validation de la programmation ;

– **En amont de votre entrée** dans l'Orangerie: transmission de votre arrêté d'occupation ;

– **Après votre exposition**: transmission de votre facture (prise en compte des aléas intempéries ou autre...).

### ORANGERIE - RÉSERVATION

Accéder au formulaire  
de réservation en cliquant ici

Le formulaire est accessible à  
partir de la deuxième semaine  
de janvier à la dernière de mai.

# Valoriser mon exposition

Pour faire connaître votre exposition, la Ville de Rennes vous conseille :

**D'intégrer votre événement sur l'Open Agenda de Rennes Métropole ([openagenda.com](http://openagenda.com)).**

Ainsi, vous serez visible sur l'agenda numérique de Ouest-France et sur l'agenda de Rennes, Ville et Métropole. Vous serez aussi visible sur le site internet spécifique à la programmation des salles municipales en régie de la Direction de la culture :

[salles-municipales.rennes.fr](http://salles-municipales.rennes.fr)

**D'intégrer votre événement sur l'agenda de Destination Rennes ;**

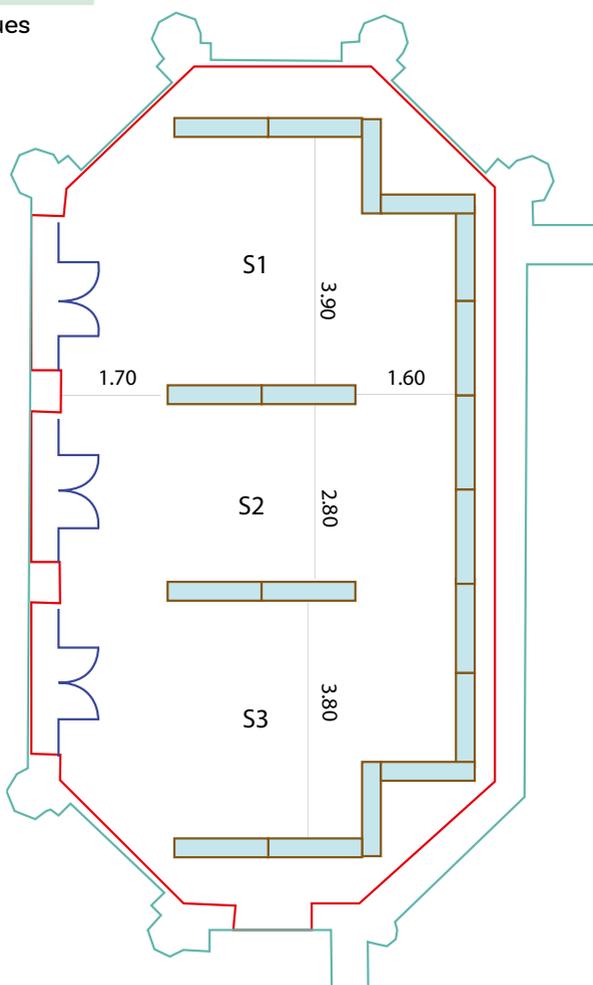




Orangerie Est

# annexes

## Plans techniques



## ORANGERIE OUEST

échelle 1/100

### Surfaces

S1 :  $3 \times 3,90 \text{ m} = 11,70 \text{ m}^2$

S2 :  $3 \times 2,80 = 8,40 \text{ m}^2$

S3 :  $3 \times 3,80 = 11,40 \text{ m}^2$

### Hauteur sous plafond

5,40 m

### Portes

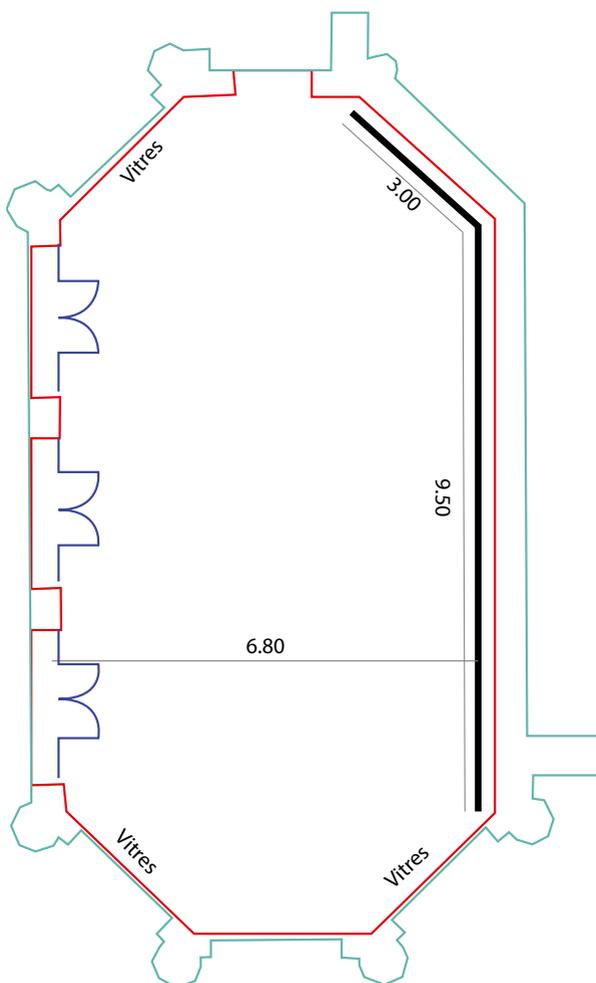
Hauteur : 3,50 m

Largeur : 1,20 m

18 cimaises de 150x30 cm

30 tringles

60 crochets



## ORANGERIE OUEST

échelle 1/100

### Surface

$6,80 \times 9,50 \text{ m} = 65 \text{ m}^2$

### Hauteur sous plafond

5,50 m

### Portes

Hauteur : 3,50 m

Largeur : 1,20 m

12 m linéaire de cimaise

20 tringles

40 crochets

Direction de la Communication  
Rennes, Ville et Métropole - décembre 2024  
Photographies : Christophe Le Dévéhat  
Identité visuelle : Nolwenn Turlin  
Illustration de couverture : Marine Raoul

